



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT-LES-VALENCE, dûment convoqué le 19 mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle Gérard THIERS à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Patrick PRELON, Maire en exercice.

**Présents** : M. Patrick PRELON : ne participe pas au vote des comptes administratifs.

M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN, M. Robert KLEIN, M<sup>me</sup> Sonia DAMEY, M. Alain CHARRE, M<sup>me</sup> Muriel ESTOUR, M. Jérôme COURSANGE, M<sup>me</sup> Janine SABADEL, M. Jean-Pierre PUZENAT, M<sup>me</sup> Josiane SOULIER, M. Robert DAMEY, M. Claude MAZOT, M<sup>me</sup> Christiane SOULIGNAC, M. Jean-François LOMBARD, M. Michel VIVANT, M<sup>me</sup> Brigitte PERRET, M. Bernard MICHEL, M<sup>me</sup> Virginie ROUSSON VERON.

**Absents excusés** (ayant donné pouvoir) : M. Roland CHANAL (pouvoir à M. Jean-Pierre PUZENAT), M<sup>me</sup> Michelle CHAMBARD (pouvoir à M. Jean-François LOMBARD), M<sup>me</sup> Eliane COEFFIC (pouvoir à M<sup>me</sup> Muriel ESTOUR), M<sup>me</sup> Bénédicte GLATZ (pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Odile MILHAN), M<sup>me</sup> Annie VERGNAULT (pouvoir à M. Robert DAMEY), M. Julien FERROUILLAT (pouvoir à M<sup>me</sup> Sonia DAMEY), M<sup>me</sup> Pauline GUSTAVE (pouvoir à M. Robert KLEIN), M. Joël MICOULET (pouvoir à M. Bernard MICHEL).

**Absent** : M. Jean-Michel PERETTI.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> Sonia DAMEY

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27**

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Sonia DAMEY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une note des services préfectoraux indique que le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif. Ainsi, il propose que les délibérations soient votées en respectant cette demande.

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération N°2403272019 portant sur la sollicitation d'une aide financière auprès du SDED pour la rénovation de bâtiments communaux.

Les membres du conseil municipal acceptent ces deux modifications.

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 13 février 2019 est validé à l'unanimité des présents.

### **0103272019 - DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION - UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - ANNEE 2019**

Vu les articles L. 2334-24 et 2334-25 du Code Général des Collectivités Territoriales déterminant la répartition du produit des amendes de police relative à la circulation routière prélevé sur les recettes de l'Etat, en vue de financer des opérations destinées à améliorer les transports en commun et la circulation.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

- **DEMANDE** le versement de la subvention accordée à la Commune au titre de la répartition des amendes de police pour 2019 ;
- **ENGAGE** au titre de l'année 2019, la somme de 1 100 euros pour les opérations suivantes :  
**Investissement de sécurité routière ;**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Les crédits sont inscrits en dépenses au Chapitre 21, article 2151 et en recettes au Chapitre 13, article 1342.

### 0203272019 - MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES CIRQUES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tarif des droits de place pour les cirques voté par délibération n°0301282015 en séance du 28 janvier 2015.

Ainsi, il propose de fixer pour les cirques, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, des tarifs de droits de place en fonction de leur taille et non pas selon le nombre de camion.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, les tarifs des droits de place des cirques sur la Commune comme suit :

- **cirque de petite taille : 50€,**
- **cirque de grande taille : 100€.**

Cette nouvelle tarification remplace la tarification des droits de place pour les cirques inscrite dans la délibération n°0301282015 en date du 28 janvier 2015.

Les tarifs des autres services municipaux votés par ladite délibération sont inchangés.

### 0303272019 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

*M. COURSANGE présente les projets des associations bénéficiant d'une subvention exceptionnelle en 2019.*

*M. Le Maire rappelle que les modalités de participation de la Commune au niveau de l'école de musique intercommunale sont fonction du nombre d'enfants inscrits.*

*Concernant la MJC, il précise que la participation de la Commune pour l'accueil de loisir est imputée sur une autre ligne budgétaire et s'est élevée à 42 000€ pour l'année 2018. Les postes des intervenants, dont la Directrice, et les animateurs sont financés via cette participation.*

Monsieur Jérôme COURSANGE, adjoint en charge des associations, propose aux membres du conseil municipal d'allouer, pour l'année 2019, les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations tel que défini dans le tableau ci-dessous :

Associations	Subvention Fonctionnement 2019	Subvention Exceptionnelle 2019	TOTAL 2019
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			
<b>SAVATE BEAUMONTOISE</b>	1 050 €		1 050 €
<b>TENNIS CLUB</b>	700 €		700 €
<b>TIR SPORTIF BEAUMONTOIS</b>	630 €		630 €
<b>AS Collège Marcelle Rivier</b>	300 €		300 €

US VEORE XV RUGBY	1 000 €		1 000 €
ESB FOOTBALL	2 400 €	200 €	2 600 €
<b>Sous total Associations Sportives</b>	<b>6 080 €</b>	<b>200 €</b>	<b>6 280 €</b>
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>			
ASSOCIATION FAMILIALE	220 €		220 €
ACCA		60 €	60 €
ANCIENS COMBATTANTS	105 €		105 €
BEAUMONT ACCUEIL	385 €		385 €
CHORALE CANTAVIOURE	210 €		210 €
CLUB DES TROIS RIVIERES	770 €		770 €
COMITE DE JUMELAGE	1 365 €	300 €	1 665 €
COMITE DES FETES	2 240 €	2 000 €	4 240 €
ECOLE DE MUSIQUE Intercommunale	3 714 €		3 714 €
LES PLEIADES	385 €		385 €
MUSICADIX	245 €		245 €
MJC	4 900 €	350 €	5 250 €
10 km		250 €	250 €
<b>Sous total Autres Associations</b>	<b>14 539 €</b>	<b>2 960 €</b>	<b>17 499 €</b>
<b>DIVERS</b>			
DROITS DE PLACE CDF	6 500 €		6 500 €
COMITE D'ENTRAIDE	4 000€		4 000 €
PREVENTION ROUTIERE	130 €		130 €
<b>Sous total Divers</b>	<b>10 630 €</b>		<b>10 630 €</b>
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>			
ASSOCIATION D'ECOLE PMF	1 720 €	750 €	2 470 €
PETITS POUSETS Ch. Perrault	1 160 €		1 160 €
<b>Sous total Associations Scolaires</b>	<b>2 880 €</b>	<b>750 €</b>	<b>3 630 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS BP 2019</b>	<b>34 129 €</b>	<b>3 910 €</b>	<b>38 039 €</b>

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à :

Pour : 26 Voix ;

Abstention : 0 Voix ;

Contre : 0 Voix.

**0403272019 - TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°0202282018 du 28 février 2018 fixant la liste des emplois communaux ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des évolutions des effectifs de la Commune liées aux besoins des services : créations de poste, mutations d'agent et fin de contrats d'accompagnement à l'emploi ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à :

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

- **PROCEDE** à la validation du tableau des effectifs de la collectivité tel que présenté ci-dessous et applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**AGENTS TITULAIRES :**

NATURE DE L'EMPLOI POSTES :	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
<b>Services ADMINISTRATIFS</b>				
Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	
Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	
Adjoint Administratif	C	6	4	
<b>Service POLICE</b>				
Brigadier chef principal	C	1	1	
<b>Services TECHNIQUES</b>				
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	
Adjoint Technique	C	11	11	
<b>Services SCOLAIRES</b>				
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	3	3
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1
Adjoint Technique	C	6	2	2
Agent Social	C	1	1	1
<b>Secteur ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation	C	1	1	
<b>TOTAUX</b>		<b>35</b>	<b>26</b>	

**AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS PERMANENTS :**

NATURE DE L'EMPLOI POSTES :	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET
Attaché Territorial	1	1	
Adjoint Administratif	1	0	
Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Agent Social	1	0	
Contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)	3	2	2
Contrats saisonniers	4	0	
Emplois d'Avenir	2	0	
Vacataire	1	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	

**AGENTS NON TITULAIRES SUR EMPLOIS NON PERMANENTS :**

Grade de référence	Nb d'emplois	Temps de travail
Adjoint technique	4	Postes à temps complet

*Il est précisé que le poste d'animation qui reste dans les effectifs correspond à l'agent mis à disposition de la MJC pour les activités au sein de l'accueil de loisir.*

**0503272019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;  
Abstention : 0 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Et DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence, dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**0603272019 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

*M. CHARRE, adjoint en charge des finances, expose les chiffres, chapitre par chapitre, en comparant et expliquant les valeurs inscrites au BP 2018 et les résultats au CA 2018.*

*M. Le Maire compare les chiffres du chapitre 012 avec ceux du CA de 2013 et explique que la forte baisse est liée au travail des adjoints et conseillers municipaux qui assument des missions usuellement accomplies par des agents territoriaux.*

*Concernant les indemnités des élus, il informe également que grâce à la baisse souhaitée par les élus en place, une économie de 70 000€ par an est ainsi faite.*

*Il tient également à souligner :*

- 1) que la dette est passée entre fin 2013 et fin 2018 de 5,2 millions d'euros (plus 600 000 euros de ligne de trésorerie, soit 5,8 millions d'euros de dette) à 3,6 millions d'euros ;*
- 2) la baisse continue des dotations depuis le début du mandat et avec pour justification de l'Etat ces dernières années une question d'écrêtement, la Commune a perdu 300 000 euros/an de dotation de l'Etat, soit 1,8 millions d'euros sur un mandat ;*
- 3) l'excédent de la section de fonctionnement sans prise par anticipation sur les budgets annexes, et ceci depuis 2016, qui souligne la bonne gestion des fonds publics.*

*M. KLEIN rappelle également que M. Le Préfet a convoqué de 2014 à 2016 les élus pour présentation et validation des budgets avant vote au vu de la situation financière.*

*M. Le Maire rappelle l'excédent de la section d'investissement qui est réel (pas de RAR en recette).*

*M. Le Maire remercie M. Le Trésorier et les services de la Mairie pour le travail réalisé au niveau comptable.*

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence pour l'exercice 2018, Monsieur le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget principal de la Commune de Beaumont-lès-Valence accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**Et le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 25 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**a approuvé ce compte présentant :**

- un excédent de la section d'investissement de 1 340 174,62 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 385 678,30 euros ;

soit un résultat global positif de : 1 725 852,92 euros.

<b>0703272019 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b>
--

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget principal 2018 de la Commune est :

- excédentaire de 1 340 174,62 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 385 678,92 euros en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal 2018 de la Commune comme suit :

- reprise de l'excédent d'investissement 2018 au compte 001 (RI : 1 340 174,62€) ;
- reprise des restes à réaliser (365 126,92€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 002 (RF : 385 678,92€).

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**DECIDE** d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal 2018 de la Commune comme suit :

- reprise de l'excédent d'investissement 2018 au compte 001 (RI : 1 340 174,62€) ;
- reprise des restes à réaliser (365 126,92€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 002 (RF : 385 678,92€).

<b>0803272019 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019</b>
--

Suite au débat d'orientation budgétaire du 13 février 2019 et en vue de l'équilibre du budget primitif 2019 du budget principal de la Commune,

**Considérant** le produit fiscal qui sera nécessaire au fonctionnement de la Commune de Beaumont-lès-Valence en 2019,

**Considérant** la volonté de l'équipe municipale de la majorité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour 2019, le maintien des taux d'imposition de 2018, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) : 9,21%,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 13,50%,
- Taxe Foncières sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 49,28%.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**VOTE** pour l'année 2019 les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) : 9,21%,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 13,50%,
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 49,28%.

<b>0903272019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b>
---

*M. CHARRE, adjoint en charge des finances, détaille les chapitres de la section de fonctionnement et présente les opérations d'investissement inscrites au budget 2019.*

*M. Le Maire précise les achats de matériel pour le service technique ainsi que l'acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale.*

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget principal 2019 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 2 534 398,30 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 2 735 846,62 euros.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 21 Voix ;**  
**Abstention : 5 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**VOTE** le budget principal primitif 2019 de la Commune tel que proposé par Monsieur le Maire.

<b>1003272019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE « VERCHERES »</b>
---

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES ».

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**et DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES », dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**1103272019 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE « VERCHERES »**

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » pour l'exercice 2018, Monsieur le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**et le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 25 Voix ;  
Abstention : 0 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

**a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 66 125,04 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 181 077,97 euros.

soit un résultat global positif de : 114 952,93 euros.

**1203272019 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 - BUDGET ANNEXE « VERCHERES »**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » est :

- déficitaire de 66 125,04 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 181 077,97 euros en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2018 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2018 au compte 001 (DI : 66 125,04€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 002 (RF : 181 077,97€).

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;  
Abstention : 0 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

**DECIDE** d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2018 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2018 au compte 001 (DI : 66 125,04€) ;
- et reprise de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 002 (RF : 181 077,97€).

**1303272019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE « VERCHERES »**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 181 077,97 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 66 125,04 euros.

**Après en avoir délibéré,**



**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 21 Voix ;  
Abstention : 5 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

**VOTE** le budget primitif 2019 du budget annexe « AMENAGEMENT ZONE DE VERCHERES » tel que proposé par Monsieur le Maire

**143272019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ».

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;  
Abstention : 0 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**et DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE », dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**1503272019 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

*M. le Maire rappelle que ce budget annexe présente une dette.*

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » pour l'exercice 2018, Monsieur le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**et le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 25 Voix ;  
Abstention : 0 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

**a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 5 153,03 euros ;
- et un excédent de la section de fonctionnement de 8 884,53 euros ;

soit un résultat global positif de : 3 731,50 euros.

22h20 : Suspension de séance.

22h23 : Reprise de la séance.

**1603272019 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 - BUDGET ANNEXE  
« ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2018 est :

- déficitaire de 5 153,03 euros en section d'investissement,
- excédentaire de 8 884,53 euros en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2018 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2018 au compte 001 (DI : 5 153,03€) ;
- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section investissement au compte 1068 (RI : 5 153,03€) ;
- et affectation au compte 002 du solde de l'excédent de fonctionnement 2018 (RF : 3 731,50€).

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**DECIDE** d'affecter les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2018 tel que proposé par Monsieur le Maire.

**1703272019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 17 542,00 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 16 173,03 euros.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 21 Voix ;**  
**Abstention : 5 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**VOTE** le budget primitif 2019 du budget annexe « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » tel que proposé par Monsieur le Maire.

**1803272019 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ANNEXE  
« LOTISSEMENT NORD COLLEGE »**

Le compte de gestion est établi par le receveur qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice. Ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations sont régulières et concordantes avec les écritures du compte

administratif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2018 du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE ».

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;  
Abstention : 0 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

- 1) **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives.

**et DECLARE** que les états de consommation des crédits et de réalisation des opérations budgétaires figurant au compte de gestion du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE », dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

<b>1903272019 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT NORD COLLEGE »</b>
--

Afin de procéder au vote du compte administratif du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE » pour l'exercice 2018, Monsieur le Maire doit s'absenter et le Conseil Municipal doit élire un Président de séance.

Le Président de séance, M. Robert KLEIN, expose aux membres du Conseil Municipal les résultats du compte administratif du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE » accompagné de toutes les pièces relatives à la comptabilité et la justification des recettes et dépenses.

**Le tout examiné a été reconnu régulier,**

**et le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 25 Voix ;  
Abstention : 0 Voix ;  
Contre : 0 Voix.**

**a approuvé ce compte présentant :**

- un déficit de la section d'investissement de 17 459,76 euros ;
- et un résultat nul de la section de fonctionnement (0,00 euro).

soit un résultat global négatif de : 17 459,76 euros.

<b>2003272019 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2018 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT NORD COLLEGE »</b>
--

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE » :

- est déficitaire de 17 459,76 euros en section d'investissement,
- présente un résultat nul (0,00 euro) en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter uniquement le résultat de la section d'investissement, considérant le résultat nul de la section de fonctionnement, du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE » 2018 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2018 au compte 001 (DI : 17 459,76€) ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**DECIDE** d'affecter le résultat de la section d'investissement, considérant le résultat nul de la section de fonctionnement, du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE » 2018 comme suit :

- reprise du déficit d'investissement 2018 au compte 001 (DI : 17 459,76€).

**2103272019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT NORD COLLEGE »**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE » 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement, à la somme de 942 267,76 euros ;
- en section d'investissement, à la somme de 274 929,52 euros.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 21 Voix ;**  
**Abstention : 5 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**VOTE** le budget primitif 2019 du budget annexe « LOTISSEMENT NORD COLLEGE » tel que proposé par Monsieur le Maire.

*M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas d'endettement sur ce budget annexe.*

**2203272019 - DENOMINATION DES RUES**

Monsieur Jean-Pierre PUZENAT, délégué à l'urbanisme, expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en conformité du nom des rues avec le raccordement postal, il convient de faire les modifications suivantes :

- « Le Gour de l'Olive » devient ainsi « Rue du Gour de l'Olive » ;
- « La Ronde de l'Arpe » devient ainsi « Rue de la Ronde de l'Arpe ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-28, R. 2512-6 et suivants ;

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre PUZENAT concernant la modification de la dénomination de deux rues telle que présentée ci-dessus.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**  
**Abstention : 0 Voix ;**  
**Contre : 0 Voix.**

**VALIDE** la modification de la dénomination de deux rues comme suit :

- « Le Gour de l'Olive » devient « Rue du Gour de l'Olive » ;
- « La Ronde de l'Arpe » devient « Rue de la Ronde de l'Arpe ».

**2303272019 - PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONFIEE AU CDG 26**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics.

L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Drôme se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion de contrats d'assurances pour le risque Prévoyance et pour le risque Santé, à l'échelle du département.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique Paritaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Assurances ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Considérant** l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire Prévoyance et Santé des agents de la collectivité, et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Drôme ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à :**

**Pour : 26 Voix ;**

**Abstention : 0 Voix ;**

**Contre : 0 Voix.**

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance et Santé que le Centre de Gestion de la Drôme va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **2403272019 - AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Commune peut bénéficier d'une aide financière du SDED pour des travaux de rénovation de la salle des fêtes et de l'école primaire Pierre Mendès France.

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et compte tenu des éléments transmis,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, décide à :**

**Pour : 26 Voix ;**

**Abstention : 0 Voix ;**

**Contre : 0 Voix.**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de la salle des fêtes et de l'école primaire Pierre Mendès France ;
- **de céder** au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h42*

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique est organisée le 08 avril 2019 à 20h30 à la MDA ayant pour objet :*

- *Aménagements de la RD 538a et de la Rue des Faures ;*
- *Sécurisation de la traversée de Beaumont-lès-Valence.*